

26 janvier 2010

10.115

Motion du groupe socialiste**Assainissement énergétique des bâtiments**

L'échec devant le peuple du projet de révision de la loi sur l'énergie provient vraisemblablement de la crainte liée à la faculté donnée au Conseil d'Etat de requérir l'assainissement de tout bâtiment, quelle que soit sa taille, ainsi que du flou entretenu quant aux modalités concrètes de cette obligation.

L'assainissement énergétique des bâtiments existants reste toutefois une condition impérative de la maîtrise de notre consommation d'énergie.

Le Conseil d'Etat est invité à soumettre au Grand Conseil de nouvelles propositions permettant de réduire substantiellement la consommation du parc immobilier neuchâtelois dans la perspective de la société à 2000 watts en 2050.

Signataires: C. Bertschi, C. Mermet, O. Duvoisin, B. Hurni, M. Docourt, S. Latrèche, J. Lebel Calame, F. Fivaz, P. Erard, V. Pantillon, P.-A. Thiébaud, D. Angst, T. Bregnard, T. Buss, C. Leimgruber, F. Jeandroz, D. Ziegler, M. Ebel, V. Jaquet, D. de la Reussille, L. Zwygart-de Falco, L. Ducommun, C. Maeder-Milz, J.-D. Blant, M.-F. Monnier-Douard, N. de Pury, L. Debrot, Ph. Loup, M. Bise, M.-C. Jeanprêtre-Pittet, C. Borel, M. Guillaume-Gentil, B. Nussbaumer, J. Hainard, S. Locatelli, A. Clerc-Birambeau, M. Castioni, S. Fassbind, C. Fischer, E. Flury, A. Tissot Schulthess, L. Perrin, D. Schürch, J.-P. Baer, M. Giovannini, A. Blaser, J.-C. Berger, L. Renzo, A. Houlmann et J.-C. Pedroli.